

# L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3.—E.-U., \$3.50.  
Tout semestre commencé se paie en entier.  
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner  
au moins quinze jours d'avis.

Vol. XIII.

No. 9.

Prix du numéro : 7 centins.—Annonces, la ligne : 10 centins  
Toute communication doit être affranchie.  
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou  
par un bon sur la poste.

JEUDI, 2 MARS 1882

## AVIS

L'administration de *L'Opinion Publique* fait appel aux abonnés retardataires et les prie de payer ce qu'ils doivent dans le plus bref délai. Les améliorations qui ont été faites à ce journal ont demandé et demandent tous les jours beaucoup de dépenses. Les abonnés en tiendront compte à l'Administration, elle ose l'espérer. *L'Opinion Publique* est une publication nationale qui mérite d'être encouragée. Ses nouveaux propriétaires feront tous les efforts possibles pour répondre au désir de tous ceux qui leur donneront leur patronage. Rien n'est changé quant aux conditions d'abonnement : Pour le Canada, \$3.00 par an ; pour les Etats-Unis, \$3.50.

On peut s'adresser soit à M. PAUL DUMAS, soit à la  
CIE LITHOGRAPHIQUE BURLAND, Bureaux de *L'Opinion  
Publique*, 5 et 7, rue Bleury, Montréal.

L'ADMINISTRATION.

## L'ÉLOQUENCE FRANÇAISE AUX COMMUNES

Comment doit-on juger l'éloquence ? à quel point de vue faut-il se placer pour apprécier un discours ? Nous ne voudrions pas donner à ces points d'interrogation la réponse qui se trouve dans tous les traités de rhétorique. Mais il paraît que ces régies, qui ont servi à juger l'éloquence de Cicéron, de Démosthène, de Bossuet et de Mirabeau, ne conviennent plus aux orateurs de nos jours. C'est au moins ce que semble croire le *Canadian Monthly*. Dans un article, assez bien fait du reste, cette revue se servait d'une règle tout à fait originale pour classer les orateurs de notre Chambre des Communes. Le discours de M. Blake, disait-elle, sur la question du Pacifique, contenait 32,000 mots, celui de Sir Charles Tupper 36,000, celui de Sir Richard 14,440, celui de Sir Hector Langevin 17,000 ; Sir John n'a pu en trouver que 6,840. D'après la revue de Toronto, plus un discours politique est long, plus il est beau, à l'inverse des sermons. La profondeur n'est rien ; la longueur et la superficie sont tout : ce qui permettrait de formuler un nouvel axiome à l'usage des députés : Si vous voulez être éloquent, soyez long ! Envisagée à ce point de vue, l'éloquence ne serait plus qu'une affaire de poumons, de longue haleine et d'excellente mémoire. La même revue se mêle ensuite de comparer nos orateurs à ceux des Communes anglaises. A l'en croire, Sir John est l'égal de ce qu'était Disraeli ; Sir Charles lui rappelle M. Gladstone ; M. Mackenzie, M. Forster ; M. Blake, Sir William Harcourt ; Sir Richard Cartwright, M. Ayrton. Cette comparaison est on ne peut plus flatteuse pour nos hommes publics, et si l'auteur de l'article a voulu leur tourner un agréable compliment, il lui aurait été difficile de mieux trouver. Nous espérons qu'il a fait coup double et que les hommes d'état anglais seront enchantés d'apprendre que le Canada possède leurs émules qui pourraient au besoin être leurs remplaçants.

Si cette comparaison, que nous aimons à croire juste, nous est agréable comme Canadien, dans l'acception générale du mot, elle enfonce un trait dans notre orgueil de Français, d'autant plus que peu des nôtres ont mérité d'être cités comme orateurs à longue portée, comme orateurs verbeux. C'est à peine si MM. Laurier et Royal obtiennent une maigre mention honorable. N'en voulons pas trop cependant au critique qui nous fait l'effet d'être très bienveillant — au moins pour les siens — il a décoché tant de compliments aux orateurs de sa nationalité, que lorsqu'il est arrivé aux Canadiens, il avait mis à sec toutes les formes de l'éloge. C'est l'épuisement qui l'a rendu injuste.

Certes ceux-ci n'ont peut-être pas les poumons voulus pour atteindre — nous allions dire les sommets — les hauteurs de l'éloquence ; mais il faut être bourré de préjugés pour fermer les yeux sur leur mérite, comme acteurs sur notre première scène parlementaire.

Sous les différents régimes, depuis cinquante ans, nos compatriotes ont toujours figuré aux premières places à la tribune, et leur renom d'éloquence ne le cède à celui d'aucune autre nationalité. Sans remonter au delà de la Confédération, nous trouvons dans les rangs des députés des excellents *debaters*, portant des noms français et tenant bravement leur place en dépit des difficultés que leur impose une langue étrangère. La parole vive, mouvementée, incorrecte tant qu'on voulait de Sir Georges, mais plus énergique encore ; la correction de langage de Sir A. A. Dorion, qui parle l'anglais comme s'il ne s'était servi que de cet idiome toute sa vie ; l'éloquence élevée de M. Chauveau, sa phrase élégante, faisaient l'admiration de tous pendant les premières sessions du parlement confédéré. Personne n'apportait dans les débats une science du droit constitutionnel plus profonde et une expérience plus consommée que M. Cauchon, tandis que MM. Laffamme et Fournier traitaient les questions de droit comme des hommes pour lesquels nos lois n'ont plus de secrets.

Ces hommes ont quitté notre chambre des Communes, mais leurs successeurs ont continué leur œuvre sans déchoir. Notre députation n'a rien à envier à celle des autres provinces. Sir Hector Langevin est plutôt un *debater* qu'un orateur. Grâce à ses talents, à sa longue expérience et à un travail opiniâtre, il s'est fait à toutes les exigences du régime parlementaire. Il excelle à exposer clairement les faits dans une cause, et à faire jaillir de leur ensemble tous les raisonnements qu'elle comporte. Jamais on ne le prend en défaut. Comme ministre, il semble avoir pris pour devise ces deux mots : Toujours prêt. Il est bien secondé à la tête de la section bas canadienne du ministère par MM. Mousseau et Caron. Le premier s'est formé dans un seul parlement. Arrivé en Chambre pendant que son parti était à gauche, il a profité de la plus grande latitude qu'offre l'opposition pour se rompre à la lutte. A la fin de son premier parlement, il était au premier rang, désigné comme futur ministre. Il s'est trouvé tout d'abord en présence d'un grand obstacle. Peu familier avec la langue anglaise, il a lutté, au commencement, avec de grands désavantages. Mais grâce à l'assurance que donne de vastes connaissances et au sang-froid que l'avocat acquiert au barreau, il s'est fait un nom dans notre monde politique. Peu de députés en Chambre manient la langue de Gladstone et de Disraeli avec plus d'aisance que M. Caron. Il a réalisé ce difficile problème de parler une langue étrangère avec autant de facilité que la sienne. Il n'ignore aucune des ressources de cet idiome, pas plus que l'art de s'en servir avec avantage.

Le nom de M. Laurier rappelle une foule de triomphes oratoires. Il est sans contredit, avec M. Chapleau, la plus haute personnification de l'éloquence canadienne française au point de vue de l'art, et il est un des plus correctes et les plus littéraires de nos orateurs. Lorsqu'il prend la parole, l'attention se concentre sur lui, et il remporte souvent ce rare succès d'interrompre la correspondance et les conversations de ses collègues, leur occupation ordinaire pendant les discussions. Il n'y a pas parmi les Anglais de députés qui entendent l'éloquence d'une façon aussi artistique que M. Laurier. On lui a reproché, ainsi qu'à M. Chapleau, ses incorrections. Hélas ! les incorrections, c'est la plaie, le fléau de l'improvisation. Il est bien facile pour le journaliste embusqué dans la tribune de critiquer telle ou telle phrase d'un orateur, mais essayez-en, messieurs les aristocrates, sous l'oreille d'un sténographe, relisez-vous ensuite, et vous resterez ébahis devant votre propre incorrection. On reproche aux meilleurs orateurs de la Chambre française de parler un langage qui ne se lirait pas. "Je sais bien, écrivait naguère un rédacteur du *Figaro*, qu'un député n'est pas tenu de savoir parler français. Oh en serions-nous si l'on exigeait quelque littérature de nos hommes politiques ! Les plus forts, ceux dont la puissance est indéniable, ont ce mépris de la rhétorique et de la syntaxe. Mais dans ce cas, lorsqu'on prononce des discours mal écrits, encore faut-il, pour être quelqu'un,

que ces discours aient une action grande et indiscutable sur la Chambre." Peut-on s'étonner, après cela, des incorrections de nos députés si en France même on ne peut s'y soustraire ? Est-il raisonnable d'être si sévère à leur égard.

S'il est vrai que M. Masson se retire de la vie politique, nous regretterons longtemps de ne plus entendre sa parole ardente, inspirée par un patriotisme sans alliage, sa façon large d'envisager et de traiter les questions d'intérêt public. Il était une des personnalités les plus en vue de la Chambre des Communes. M. Onimet est du bois dont on fait les *parliamentarians*. Il possède un sang-froid qui lui permet de rester toujours maître de sa parole et de défendre sa cause sans prêter le flanc à l'adversaire. Le sang-froid est une maîtrise qualité dans toutes espèces de luttes. Nous pourrions citer bien d'autres noms encore de députés qui figurent avec honneur dans les débats. M. Royal, qui sera de première force quand il le voudra ; MM. Coursol, Desjardins, Tassé et Houde, qui ont des succès certains à leur actif ; M. Fortin, qui n'a pas son égal dans les questions dont il s'est fait une spécialité ; MM. Girouard et Tellier, qui tiennent un rang distingué parmi nos légistes ; M. Landry, toujours en verve et qui connaît comme un avocat les moyens d'attaque et de défense ; MM. Geoffrion, Béchard, Cimon, Vallée, qui ont prouvé maintes et maintes fois qu'on peut être orateur sans parler à la brasse, comme dit le peuple. Nous passons des noms qui nous échappent, et d'excellents encore. Nous trouverons une prochaine occasion de leur rendre justice.

Nos orateurs ont doublement de mérite, car ils prennent la parole dans un milieu antipathique à leur tempérament, comprimant l'essor de leur pensée, gênés comme des oiseaux appelés à planer dans l'air auxquels on aurait coupé les ailes. Comment voulez-vous que l'éloquence de la race latine, toute de feu, de mouvement et de fougue, pleine de passion, se développe dans une atmosphère anglo-saxonne, lourde de glace ! L'orateur canadien ne parle jamais sans se préoccuper de son auditoire : il vise à établir un courant entre lui et ses auditeurs, s'échauffant de l'émotion qu'il produit, y puisant de nouvelles forces, ou s'il a devant lui une masse hostile, s'animant de son opposition et brillant du désir de la vaincre, de triompher de son hostilité. Dans la Chambre des Communes, rien de toute cette passion ; un milieu indifférent et froid comme les murs qui l'entourent, un demi-silence coupé de temps à autre d'un sec *hear ! hear !* et voilà toute la scène, sans compter que si vous n'êtes pas aux premiers rangs, vous avez devant vous des auditeurs qui vous tournent le dos.

Un député aux Communes, qui ne s'adresse jamais à la Chambre sans provoquer une attention plus qu'ordinaire, nous disait, il y a quelques jours, que c'était avec la plus grande répugnance qu'il prenait part à la discussion. Il s'y trouve dépaycé, comme hors de son élément. Il aime que sa parole lui revienne par une action réflexe comme la balle lancée contre un mur. Bien qu'il soit rompu à toutes les difficultés de la parole, brisé à la discussion, il ne peut jamais vaincre son malaise. Vive l'auditoire populaire, ajoutait-il, qui vous suit de yeux et de l'attention, que vous voyez vous devenir de plus en plus sympathique ou qui même, s'il ne vous goûte pas, au moins vous écoute ! L'impression éprouvée par ce député est l'impression du plus grand nombre.

Et la langue anglaise qu'il faut parler le plus souvent, de combien de difficultés n'embarrasse-t-elle pas les nôtres. On a beau la posséder passablement, comme elle n'est pas entièrement conquise, ni soumise, elle se montre souvent rebelle, et souvent lorsque vous avez l'idée, la traitresse vous refuse les mots pour l'exprimer dans toute sa force. Non, la Chambre des Communes n'est pas le terrain propre à l'éloquence française. Elle n'offre à proprement parler de champ aux orateurs soit anglais soit français, mais seulement aux *debaters*. C'est à la Chambre, trop dédaignée de Québec, qu'elle doit trouver un refuge. Là, au moins, tout se trouve en harmonie avec le génie de notre langue, avec le tempérament particulier de notre race. C'est là que l'éloquence française avec ses élans, sa passion, doit s'épanouir, non pas en longueur, mais en hauteur.

A.-D. DECELLES.